

Indicateurs Economiques SSG :

Effectifs : 13.478 salariés (+138 salariés : Ex-SBS inclus / En fait - 111 / Bienvenue à SSG aux 249 ex-salariés SBS)
Intercontrat : baisse de 3,9% à 3,7% (-0,2%)
Poids sous-traitance : hausse de 8,6% à 9,5% (+0,9%)
Télétravail Rég. : de 89,06% à 87,67% (-1,39%)
Démissions : 82 en juin 2024 vs 84 en mai 2024 (136 en juin 2023 vs 117 en mai 2023)

Bonne nouvelle : le Budget Prévisionnel du CSE est enfin validé grâce à Traid Union-S3i-CFE-CGC

De nouveau la trésorerie composée du trésorier (aussi Secrétaire et Délégué Syndical Central du syndicat Avenir Sopra Steria) et du trésorier adjoint (du syndicat CGT élu sur liste CGT-Solidaire), a présenté une 10^{ème} version du budget prévisionnel 2024.

De nouveau, cette 10^{ème} version soutenue par la coalition CFDT-CGT-Solidaires-Avenir-Unsa imposant toujours une réduction drastique des subventions en faveur des salariés, a été rejetée par le vote de 17 élus Traid Union-S3i-CFE-CGC.

Toutefois, **Traid Union-S3i-CFE-CGC**, force de proposition a soumis au vote une autre version du budget prévisionnel, qui a été validée par vote des **17 élus Traid Union-S3i-CFE-CGC** contre 16 votes de la coalition CFDT-CGT-Solidaires-Avenir-Unsa et un non-votant (le trésorier du CSE).

S3i se félicite d'avoir œuvré avec Traid Union et la CFE-CGC à la validation de cette version du budget prévisionnel qui conserve pour 2024 les mêmes prestations offertes qu'en 2023 sans diminution, à savoir notamment 140 € de budget régional par salarié et un maintien du budget voyages au même niveau.

Ainsi environ la moitié des 1,6 M€ en réserves ASC pourraient être redistribués aux salariés Sopra Steria en 2024.

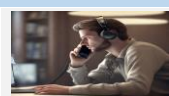
Pour **S3i**, l'argent des salariés doit leur être rendu en finançant à leur profit des actions sociales et culturelles.

S3i est opposé à la politique menée par le trésorier du CSE d'investir cet argent dans des placements financiers (comptes à terme) : le CSE n'est pas une entreprise à but lucratif.

S3i ne sera jamais favorable à la réduction des prestations des salariés si la trésorerie le permet !

EXPERTISES DU CSE SUR LES PETITS SITES / INTEGRATION GALLIT

Le CSE est consulté de plus en plus fréquemment sur la fermeture de petits sites alors que d'autres, plus petits, ouvrent (actuellement Angers et Metz). Le CSE a donc lancé une expertise sur les impacts de ces choix de la Direction. De même une expertise a été lancée sur l'intégration/fusion de GALLIT dans SSG d'ici fin d'année. **S3i vous tiendra informé.**



Notre site internet : www.s3i.fr
Pour nous contacter : contact@s3i-france.com

MENACE SUR LES CHEQUES CADEAUX NOËL !

Le 3 avril dernier, à la demande de **S3i**, le Tribunal Judiciaire de PARIS a annulé les 113 désignations concernant les membres de la CSSCT et des commissions Obligatoires et facultatives effectuées par le CSE le 23 novembre 2023.

Cette décision était motivée par l'écartement volontaire des candidatures **S3i** lors du processus de désignation. Ceci étant dû à des motivations polémiques, au détriment d'un bon fonctionnement du CSE.

Or, depuis le 15 mai, certaines organisations syndicales de la coalition **CFDT-CGT-Solidaires-Avenir-Unsa** (principalement la **CFDT** et **Solidaires**) font du dilatoire en empêchant le CSE de redésigner les 113 membres de la CSSCT et commissions du CSE, alors que **Traid Union-S3i-CFE-CGC** sont prêts à passer aux votes de désignations depuis plus de 2 mois 1/2. **Y-a-t-il entrave au CSE ?**

Ceci créé un dysfonctionnement majeur et une perte importante de temps lors des réunions du CSE, puisque le CSE n'a plus ses commissions pour préparer ses travaux et votes.

Ainsi, 2 exemples concrets :

- la CSSCT et ses 15 membres, qui œuvrent sur toute la France pour que les conditions de travail des salariés ne se dégradent pas et s'améliorent, n'existe plus : elle ne peut plus faire son travail ! **Devinez qui profite de la situation et qui en pâtit ?**
- la commission des marchés n'existe plus et aucune prestation au-dessus de 30 K€ ne peut être engagée par le CSE. La dépense annuelle la plus importante, à savoir **1,6M€ pour les chèques cadeaux Noël**, ne pourra pas être engagée sans lancement de l'Appel d'Offre correspondant. Devinez qui s'oppose à l'envoi de l'Appel d'Offre demandé par le Trésorier, dans l'attente de la constitution de cette commission des marchés : **C'est la CFDT !**

⇒ **Vous savez ainsi à qui vous devez la non-distribution de chèques cadeaux Noël 2024 qui se profile !**